

PRÉVOYANCE IEG, CE QUI CHANGE AU

1ER AVRIL 2026 :

Le contexte de notre régime de prévoyance (statutaires des IEG) évolue. À la suite du retrait de Malakoff Humanis (QUATREM), un nouveau gestionnaire, NoveoCare, prendra le relais à compter du 1er avril 2026. Pour la FNME-CGT, si la continuité du service est annoncée, elle ne doit en aucun cas se traduire par une dégradation de vos droits ou de la qualité de gestion.

L'essentiel à retenir de cette transition :

- **Continuité des garanties :** Les garanties (Décès, IAD, Aidants) et le montant de vos cotisations restent identiques.
- **Transfert automatique :** Vous restez affilié(e) sans aucune démarche de votre part. Vos dossiers en cours seront transférés sans interruption.
- **Nouveaux interlocuteurs :** NoveoCare, le gestionnaire, devient votre contact privilégié pour vos prestations. Les assureurs restent : Mutex, AG2R et Axa.

Certaines améliorations ont également été obtenues :

- **Assistance renforcée :** Amélioration des aides pour les aidants (conseils juridiques, aide à domicile, téléassistance) et mise en place d'une assistance obsèques pour le salarié et sa famille.
- **Désignation en ligne :** Possibilité d'actualiser vos bénéficiaires via une interface sécurisée (Via « Testamento » sur : [Portail IEG](#)) avec signature électronique.

Les points sur lesquels il faut rester vigilant :

- Si vous avez changé d'employeur au sein de la branche IEG, votre ancienne désignation particulière devient caduque. Vérifiez donc vos bénéficiaires ! À défaut, c'est la "clause standard" (conjoint > enfants > ascendants) ou la désignation précédemment transmise à Malakoff Humanis, qui s'appliquera.
- Notez bien que ce changement n'est que transitoire. En effet, un nouvel appel d'offres sera organisé en 2027, pour 2028. La CGT se montrera vigilante au bon déroulement de cet appel d'offre et exigera le maintien d'un haut niveau de protection sociale.

Notre CONSEIL :

Nous vous invitons à vérifier dès maintenant, si votre clause de désignation de bénéficiaires est toujours adaptée à votre situation familiale actuelle (mariage, PACS, naissance).

VOS NOUVEAUX CONTACTS (à partir du 01/04/2026) :

- **Gestion (Prestations/Dossiers) :** 09 72 72 72 21 / prevoyance.iegprev@plansante.com.
- **Assistance (IMA) :** 05 49 16 37 68 (24h/24, 7j/7).
- **Vous pouvez consulter la notice d'information :** [NoveoCare - Prévoyance IEG](#)

La FNME-CGT reste à votre disposition si besoin et sera attentive à ce que NoveoCare assure une gestion humaine et rapide des dossiers des bénéficiaires.